

A.D.I.V.

Association de Défense
des Intérêts des Vernoliens
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE

e-mail: adiv78480@yahoo.fr

Site : www.adiv-environnement.com

Verneuil sur Seine, le 7 juillet 2010

Etang du Gallardon

Lettre ouverte à Mme et Mr les Maires de
Vernouillet et Verneuil sur Seine

Diffusion: site de l'ADIV

Madame, Monsieur,

La presse s'est fait récemment l'écho d'un différent entre élus à propos de la gestion de l'étang du Gallardon. Selon l'article de presse (voir copie ci-après), le désaccord porte sur l'éventuelle clôture de ce site.

Il n'entre pas dans l'objet de l'ADIV de prendre part à ce différent. En revanche nous souhaitons éclairer nos adhérents et sympathisants sur l'enjeu, s'agissant d'un site particulièrement intéressant au regard de notre « patrimoine environnement ».

Nous saisissons cette opportunité pour faire un point plus complet sur vos réflexions en cours, et éventuels projets, concernant cette zone.

A cette fin, il nous a semblé utile de nous fonder sur les termes du pacte écologique que nous avons proposé aux candidats, lors des dernières élections municipales et cantonales de 2008, et sur lequel vous vous étiez engagés. C'est principalement sur la base de ces engagements que nous souhaitons éclairer nos adhérents.

Concernant précisément l'étang du Gallardon (zone mieux connue de tous comme étant « la zone des honteux remblais lunaires ») à propos de laquelle le désaccord semble naître, vous vous étiez engagés, si vous étiez élus :

Mme Lopez-Jolivet :

« •Très sensible à la protection de la zone de captage de l'eau potable sur l'étang du Gallardon, j'ai, au cours de mon mandat, mené une action forte auprès du syndicat mixte afin qu'il mette fin aux dépôts de remblais dans les étangs. Avec mes collègues conseillers régionaux, nous avons obtenu l'arrêt du plan de remblaiement y compris au moyen de recours administratifs.

• Notre action déterminée, renforcée depuis mon élection à la mairie de Vernouillet a permis d'obtenir une étude sur la faune et la flore autour du Gallardon. La Région est favorable à la création de **la Maison de la Nature**. Cette Maison servira de base de départ aux promenades de découverte de nos étangs et des berges. Elle sera construite en respectant les dernières normes environnementales. »

Mr Tautou :

« Concernant la base de loisirs et les berges de la Seine, nous avons décrit nos ambitions dans le programme cantonal : réhabilitation et aménagement des berges de la Seine, organisation d'une promenade à proximité des berges de la Seine (projet du Conseil général des 150km de randonnées), développement de l'observation de la faune et de la flore sur l'étang du Gallardon (Zone reconnue Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique), libre accès gratuit aux étangs du Gallardon et de la Grosse Pierre, mise en place d'un tarif réduit pour les familles à la base de loisirs, **nettoyage et aménagement paysager** des zones de remblais, en gardant le caractère sauvage des paysages de ces 2 étangs. »

A.D.I.V. Association de Défense des Intérêts des Vernoliens

Association loi 1901 enregistrée à la Sous Préfecture de Saint Germain en Laye le 5/07/91 sous le N°06213
Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral N°09-057/DDD du 5 mai 2009

Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)

Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine.

Adiv78480@yahoo.fr

www.adiv-environnement.com

A la lumière de ces rappels, nous souhaiterions obtenir quelques éclaircissements afin de mieux comprendre l'enjeu et les intentions actuelles de nos élus.

A propos du **projet de clôture** : s'agit-il de **clôturer pour préserver** les sites des nuisances constatées habituellement sur les espaces ouverts (dépôts sauvages d'ordures, automobiles, quads, motos) ou d'une intention de **fermer l'accès au public** ?

Nous avons observé que des clôtures sont déjà posées sur certaines berges de l'étang du Gallardon (rue du Gallardon) et que l'entrée des promenades, rue du Val de seine, est clôturée, des barrières y étant installées.

Ces installations ne constituent pas un obstacle à l'accès des promeneurs, qu'ils soient piétons ou cyclistes.

Un autre sujet préoccupant à nos yeux est **l'état d'entretien** de ces sites.

Dans la zone du Gallardon, en première partie de promenade, des immondices jonchent le sol sur un cercle de 2 mètres autour de chaque poubelle installée. Cela peut signifier, soit que les promeneurs ne respectent pas ces lieux (hypothèse hélas réaliste), soit que les poubelles ne sont pas vidées régulièrement, ou bien les deux. Quoi qu'il en soit, l'effet produit est néfaste. Une mise en valeur de ces lieux pleins de charme suppose que ces problèmes soient traités.

S'agissant de l'étang de la Grosse Pierre, la partie située chemin de la Seine, entre la BNO et la Seine, qui a été clôturée récemment mais permet l'accès aux promeneurs, est dans un état d'entretien lamentable avec de nombreux tas d'ordures donnant à cette zone une impression de total abandon (sans doute ces déchets datent-ils de l'époque où l'accès aux automobiles était possible).

Nous souhaiterions savoir qui ou quelle entité est en charge de l'entretien de ces sites ?

Comme vous le savez, nos adhérents sont très attachés à l'accès de ces endroits précieux d'agrément et de préservation de l'environnement, mais aussi à tout ce qui peut être fait pour en améliorer la qualité.

Un dernier sujet de préoccupation concerne vos intentions de procéder au **nettoyage et à l'aménagement paysager** des zones de remblais et principalement de la « zone des remblais lunaires ».

D'une façon plus globale, nous vous saurions gré de nous indiquer si un calendrier a été décidé pour réaliser les engagements de mise en valeur rappelés ci-dessus.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre démarche et nous nous engageons à informer nos adhérents des éléments de réponse que vous nous fournirez. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Madame et Monsieur les maires de Vernouillet et de Verneuil sur Seine, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel CULLIN
Président de l'ADIV

Ci-après : Article du Parisien (lien : <http://www.leparisien.fr/verneuil-sur-seine-78480/rien-ne-va-plus-entre-la-base-de-loisirs-et-la-ville-24-06-2010-975566.php>)



[Zoom](#)

VERNOUILLET

Rien ne va plus entre la base de loisirs et la ville

Marie-Hélène Lopez-Jollivet, maire [PS](#) de Vernouillet, est en colère. Le 8 juin, le conseil syndical de la base de loisirs du Val de Seine a adopté un projet de délibération permettant à son [président](#), le conseiller général [UMP](#) Jean-Louis Berthet, d'attaquer en justice la ville de Vernouillet sur son refus de clôturer l'étang du Gallardon.

« Faux », réplique Jean-Louis Berthet, le président du conseil syndical qui réunit les communes de Triel, Verneuil-sur-Seine, Les Mureaux et Vernouillet : « Je souhaite simplement demander au juge d'annuler la décision prise par Marie-Hélène Lopez-Jollivet pour m'empêcher de clôturer l'étang du Gallardon », précise celui qui est également vice-président au sein du conseil général des Yvelines.

« Une harmonie » est pourtant souhaitée

Le projet vieux d'une dizaine d'années a ressurgi lorsque Jean-Louis Berthet a déposé une demande de travaux auprès de la municipalité. Opposée depuis toujours au projet « qui dénaturerait l'espace naturel du Gallardon », la maire de Vernouillet avait répondu par une fin de non-recevoir, le 29 avril. Loin d'arrêter Jean-Louis Berthet, persuadé d'agir pour le bien public, le président de la base de loisirs contre attaque dès le 8 juin. Depuis, Mme Lopez-Jollivet menace de se retirer du conseil syndical face à « cette hérésie de poursuivre un membre du syndicat, et ces attaques incessantes contre la ville ». De son côté, Jean-Louis Berthet se défend d'une quelconque animosité à l'égard de la commune, et affirme au contraire souhaiter « une harmonie ». Il annonce par ailleurs qu'il enverra un dernier courrier à la municipalité avant d'engager la procédure, mais prévient qu'il ne reculera pas. « Il ne faut pas dramatiser, nous sommes des élus responsables, mais si il y a des désaccords, il faut qu'un juge tranche », conclut Jean-Louis Berthet.

Outre l'aspect environnemental, l'édile est persuadé que le président veut rendre cette partie du parc payante et empêcher ainsi les riverains d'y accéder librement. « C'est un procès d'intention », s'indigne M. Berthet, qui accuse pour sa part Mme Lopez-Jollivet et son adjoint, Jean-François Rovillé, de vouloir « privatiser le domaine public en faveur des riverains et ainsi empêcher l'accès au public ». Joël Mancel, maire de Triel et membre du syndicat, se dit plutôt favorable au projet qui « sécuriserait l'endroit et ne gênerait personne », mais opposé à la façon de procéder de M. Berthet. « Tout cela est un peu exagéré », concède le maire qui analyse la querelle plutôt comme « un contentieux personnel et politique ».

Le Parisien

A.D.I.V. Association de Défense des Intérêts des Vernoliens

Association loi 1901 enregistrée à la Sous Préfecture de Saint Germain en Laye le 5/07/91 sous le N°06213
Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral N°09-057/DDD du 5 mai 2009

Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)

Adresse de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine.

Adiv78480@yahoo.fr

[Site : www.adiv-environnement.com](http://www.adiv-environnement.com)